



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### FOOTBALL - SUISSE

**LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) REDUIT A 5 MOIS LA SUSPENSION INFLIGEE A CHRISTIAN CONSTANTIN – CETTE SUSPENSION PRENDRA FIN LE DIMANCHE 11 MARS 2018 A MINUIT**

*Lausanne, 23 février 2018* – Dans le cadre de la procédure d’appel opposant M. Christian Constantin, Président du FC Sion, et Olympique des Alpes SA (les appelants) contre la Swiss Football League (SFL), le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a rendu la décision suivante :

*Une amende de CHF 30'000 et une interdiction de terrain de 5 mois dès le 12 octobre 2017 sont prononcées à l’encontre de M. Constantin. Cette interdiction de terrain prendra fin le dimanche 11 mars 2018 à minuit. L’interdiction de terrain comprend l’interdiction d’entrer, les jours de match, dans le stade, pour les compétitions de la Super League, Challenge League, Coupe de Suisse ASF et les matches de l’équipe nationale A masculine. L’interdiction signifie que Christian Constantin ne peut pas aller dans l’enceinte du stade, ni sur le terrain, ni dans la zone technique, ni dans la mixed-zone, ni dans les vestiaires, ni prendre place en tribune ou dans un quelconque secteur du stade le jour du match.*

Les parties avaient été entendues lors d’une audience le 13 février 2018 au siège du TAS à Lausanne.

Les appelants avaient demandé l’annulation de la décision prise par le Tribunal de recours de la SFL le 19 décembre 2017 d’interdire de terrain Christian Constantin pour une période de 9 mois et de lui infliger une amende de CHF 30'000. Cette décision du Tribunal de recours avait corrigé une première décision de la Commission de discipline de la SFL qui avait fixé la suspension à 14 mois et l’amende à CHF 100'000, suite à l’incident survenu après la fin du match entre Lugano et Sion le 21 septembre 2017 lors duquel le Président du FC Sion s’en était pris physiquement au consultant TV Rolf Fringer.

Les motifs de la sentence du TAS seront publiés dans les prochaines semaines.

Pour de plus amples informations concernant l’activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Communications Officer. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. [media@tas-cas.org](mailto:media@tas-cas.org) ; Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : [www.tas-cas.org](http://www.tas-cas.org)